



le Directeur

Lettre de mission de la commission nationale AOC ou IG – Boissons spiritueuses

Page 1/2

Nomination initiale :

Commission d'enquête nommée initialement par le comité national en sa séance du 25 juin 1987, renouvelée le 9 septembre 2004, le 16 mars 2007 et le 15 mars 2012

Modification :

Instance	Date	Motif
Comité national	22 février 2017	Renouvellement des instances et des membres

Membres de la commission d'enquête :

M. Florent MORILLON (Président)
Mme Corinne LACOSTE-BAYENS
Mme Claudine NEISSON-VERNANT
M. Eric BILLHOUE

M. Yves DIETRICH
M. Cyril PAYON
M. Christophe VERAL
M. Arnaud VAN DER VOORDE

La Commission invite de façon permanente lors de ses séances plénières les représentants des administrations (DGCCRF, DGDDI et DGPE) et les responsables ou leurs représentants (non professionnels) des interprofessions d'IG ou d'AOC de boissons spiritueuses (BNIA, BNIC, IDAC, CIRT-DOM...) ainsi que de la Fédération Française des Spiritueux.

Description de la mission principale :

La commission nationale Boissons Spiritueuses est chargée de préparer les décisions du Comité National en,

- présentant toute mesure de politique générale concernant particulièrement les IG ou AOC de boissons spiritueuses,
- proposant les principes généraux d'examen des demandes de reconnaissance en IG ou en AOC des boissons spiritueuses, ainsi que les cadres généraux des cahiers des charges,
- suivant la procédure communautaire d'enregistrement ou de validation des fiches techniques des AOC et IG figurant en annexe III du Règlement (CE) n°110-2008,
- instruisant chaque demande de reconnaissance en IG ou en AOC de boissons spiritueuses, ou de révision des cahiers des charges, après que le Comité National ou sa Commission Permanente ait jugé de sa recevabilité, pour ces missions la commission peut nommer en son sein des sous-groupes de travail.

Résultat à obtenir :

La commission nationale proposera au Comité National un rapport sur chacune des demandes de reconnaissance en IG ou en AOC, ou de révision des cahiers des charges, comportant le cas échéant les projets de textes afférents.

Echéancier souhaitable :

Un échéancier est fixé pour chaque dossier.



le Directeur

Lettre de mission de la commission nationale
AOC ou IG – Boissons spiritueuses

Page 1/2

Agents de l'INAO interlocuteurs de la commission d'enquête :

Le responsable de l'avancement du projet :

Caroline BLOT (c.blot@inao.gouv.fr)

Adresse : 12 rue Rol Tanguy TSA 30003 –
93555 Montreuil
Tél. : 01 73 30 38 00

Le secrétaire de la commission nationale
« boissons spiritueuses » :

Thierry FABIAN (t.fabian@inao.gouv.fr)

Site INAO de Cognac, 3 rue S. Champlain,
16 100 CHATEAURENARD
Tel : 05 45 35 67 50 – Fax : 05 45 35 25 11

Fait à Montreuil, le 03 AVR. 2017

Le Directeur de l'INAO,



Jean-Luc DAIRIEN